

LIEU DE LA FORMATION

CLAIRAC - LYCÉE DES MÉTIERS PORTE DU LOT
POUR D'AUTRES LOCALITÉS MERCI DE NOUS CONTACTER.

PUBLIC CONCERNÉ

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

PRÉ-REQUIS

Aucun mais il est conseillé d'être familiarisé avec l'outil informatique

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Plan de développement des compétences
- PRO-A (ex Période de PRO)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de:
 - Connaître et maîtriser la réglementation en vigueur. (DT-DICT).
 - Se situer parmi les différents acteurs (opérateurs, encadrants et concepteurs) et leur rôle.
 - Identifier les différents types de réseaux et les conséquences d'un accrochage.
 - Assurer l'encadrement et la sécurité lors de travaux proximité de réseaux.
 - Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM

CONTENU DE LA FORMATION

- La procédure DT et DICT, contexte et réglementation
- La connaissance des réseaux
- La mise en oeuvre du chantier, marquage / piquetage
- La préparation d'une intervention à proximité de réseaux
- Gestion de la prévention de chantiers
- Les techniques de travaux
- Les sanctions
- Evaluation

CONDITIONS DE FORMATION

DUREE : 8 à 14 heures dont 1h pour le passage du QCM

MODALITES :

Alternance de présentation théorique de la réglementation et de mise en application (cas pratiques simples, mini QCM)

L'examen se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via Internet. A chaque candidat est attribué un ticket à usage unique d'accès à la plateforme QCM.

Formation inter ou intra entreprises

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Se munir OBLIGATOIREMENT d'un carte nationale d'identité ou d'un passeport pour se présenter à l'examen.

L'examen par QCM comporte 40 questions. Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen dans un délai imparti d'1 heure.

Selon résultat délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer à son collaborateur l' AIPR (Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Barème des points :

- réponse bonne : + 2 points - réponse « je ne sais pas » : 0 point

- réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point

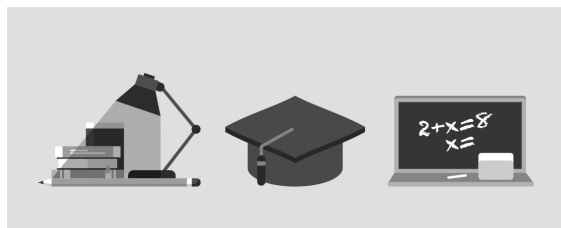
- réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points

Score minimal pour réussir à l'examen « opérateur » : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points)

VOS CONSEILLERS DE L' AGENCE DU LOT-ET-GARONNE

Saloua HENNEQUIN
Chargée de Mission
saloua.hennequin@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 76 02 54
06 73 84 36 94

Valérie BOLZAN
Assistante Commerciale
valerie.bolzan@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 76 02 54 ou 05 53 83 33
54



PROFIL DES INTERVENANTS

Les formateurs de la spécialité du GRETA CFA AQUITAINE qui est reconnu centre d'examen par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (réglementation DT-DICT de juillet 2012).

VOS CONSEILLERS DE L' AGENCE DU LOT-ET-GARONNE

Saloua HENNEQUIN
Chargée de Mission
saloua.hennequin@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 76 02 54
06 73 84 36 94

Valérie BOLZAN
Assistante Commerciale
valerie.bolzan@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 76 02 54 ou 05 53 83 33
54